

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2015**

Le Conseil Municipal a procédé aux délibérations suivantes :

- Communauté de Communes des Collines du Perche : par 9 voix pour et 1 abstention, il a été approuvé le fait de donner à la communauté, la compétence PLUI.
- Syndicat Mixte du Pays Vendômois : les modifications des statuts ont été approuvées à l'unanimité. De plus, il est proposé de réaliser un diagnostic de notre éclairage public. Le conseil a approuvé et l'opération s'élève à environ 5 Euros par point lumineux.
- SIDE LC : les modifications des statuts sont approuvées (intégration des évolutions juridiques et des actions liées à l'éclairage public et infrastructures pour véhicules électriques).
- Diagnostic des bâtiments communaux en matière d'accessibilité : les différents devis indiquent des coûts entre 6 et 7000 Euros H.T. pour qu'un bureau d'étude réalise un diagnostic de notre patrimoine recevant du public. Etant donné que seule la salle polyvalente nécessite obligatoirement cette démarche car elle est conçue pour accueillir plus de 200 personnes, et que ce diagnostic a déjà été demandé pour un coût de 552 Euros H.T., il est décidé de ne pas donner suite aux offres reçues. Il est précisé que la commune réalise malgré tous les travaux nécessaires permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite sur l'ensemble des bâtiments concernés.
- Commissions communales : suite à la mise à jour des commissions en juillet dernier, il s'avère que nous n'avons pas à nommer de délégués suppléants à la commission d'appel d'offres et que nous avons obligation d'un nommé un au syndicat eau. Ces deux points ont été rectifiés.
- Taxe d'aménagement : le conseil devait se prononcer sur l'application de cette taxe pour les trois années à venir. Il a été décidé de maintenir le taux de 1 %.
- Bâtiment de l'ancienne mairie : il est convenu d'ouvrir ce local aux réunions organisées par les associations. Nous disposerons ainsi d'une petite salle pour environ 12 personnes et d'une grande salle pour un rassemblement plus conséquent. Bien entendu, l'amicale du 3^{ème} âge laisse sur place ce qui lui appartient.
- Personnel communal : il est procédé à des renouvellements de contrats pour l'année 2016.

- Devis divers : il a été décidé de valider des devis concernant le remplacement de certains panneaux de lieux-dits, d'acquérir 3 jeux pour enfants (2-6 ans), de procéder aux réparations du tractopelle, de renouveler l'impression de notre bulletin municipal avec le même prestataire que cette année, d'acheter une cage de transport d'occasion et un lecteur de puce pour gérer au mieux les animaux errants, de faire réparer la toiture d'un logement communal.
- Deux décisions modificatives ont été prises sur le budget primitif 2015 de Sargé sur Braye en dépenses de fonctionnement.
- Local de l'ancien menuisier, 14 rue du Haut-Bourg : il a été décidé par 8 voix pour et 3 abstentions de vendre le bâtiment au prix de 32 000 Euros, hors frais de notaire.
- Lieu-dit « Le Chêne, la Bosse » : deux habitations portent le même nom, aussi il est demandé par les propriétaires de renommer l'une d'entre elle. La proposition faite par les habitants a été retenue.
- Gîte communal : après l'instauration d'une caution en juin dernier, il est décidé que pour la petite casse (vaisselle et petit mobilier), de faire payer les locataires sur devis de remplacement et de redonner la caution par la suite.
- Salle polyvalente : après étude de différents devis, il a été retenu un coordonnateur de sécurité, un bureau de contrôle pour le bâtiment et un bureau de contrôle pour l'amiante avant travaux afin de compléter le dossier de travaux de la salle polyvalente prévu en 2016.
- Admission en non-valeur : le comptable du trésor public de Mondoubleau sollicite la commune pour admettre en non-valeur, les dettes de notre ancien menuisier, Monsieur Daniel GIRAULT. Le conseil n'a d'autre solution que d'appliquer cette demande et procède donc à une décision modificative sur le budget principal 2015 de Sargé sur Braye.
- Questions diverses.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean LÉGER